

L'UNION NATIONALE

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

LACTOT & THOMPSON,---Éditeurs-Propriétaires.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Édition Quotidienne... \$5 00
Édition Bi-Hebdomadaire... \$3 00
Édition Hebdomadaire... \$2 00

ANNONCE

Des arrangements très-faciles et à bon marché
pourront être faits pour la publication des annonces dans cette édition.

SOMMAIRE.

Nous publions dans une autre colonne une appréciation de la situation européenne. On y trouvera une série de commentaires à la presse française résumant tous les faits et exposant plus clairement ce qui a été signalé trop superficiellement par la télégraphie.

COMPLICATIONS EUROPÉENNES.

QUESTION DU LUXEMBOURG.
Voici des extraits de journaux français qui donneront une idée à peu près exacte de l'état dans lequel se trouve aujourd'hui la question du Luxembourg.

On écrit d'Amsterdam au Nord que des pétitions couvertes de signatures circulent en Hollande pour demander au roi la cession de Luxembourg à la France et celle du Limbourg à la Prusse.

Le gouvernement français avait adressé au gouvernement prussien une note conçue à peu près dans les termes suivants:
"Je renonce à acheter le Luxembourg, mais évacuez la citadelle."

"M. de Bismarck a répondu:
"Je ne demanderais pas mieux, mais ça n'est impossible: il est trop tard."

"Les choses en seraient là pour le quart d'heure."
La Liberté, citant ces lignes, les commente ainsi:
"Si les choses en sont là, c'est la guerre inévitable."

"Que la France renonce à annexer le Luxembourg après s'être aussi avancée qu'elle l'a fait, ce serait un échec difficile à supporter, mais tolérer la présence des Prussiens à nos portes, c'est tout simplement impossible."

"Nous n'aimons pas la guerre, on le sait; nous croyons qu'en 1866 on pourrait l'éviter sans inconvénient; mais au point où en sont les choses, il faut prendre un parti."

"Que notre brave armée, ayant derrière elle toute sa nation vivante, repare donc en 1867 les fautes commises par notre diplomatie en 1866."

On lit dans le Siècle:
"Que le Luxembourg reste au pouvoir de la Hollande ou soit réuni à la France, là n'est pas la question. Ce que nous ne pouvons tolérer, c'est que les Prussiens continuent d'y tenir garnison."

C'est donc la guerre que le Siècle demande. Enfin nous détachons le paragraphe suivant du Memorial diplomatique:
"On n'ignore pas à Berlin que la France considère toute intervention de la Prusse dans le règlement de la question du Luxembourg comme contraire au droit international."

"Nous ne craignons pas de trop nous avancer en disant qu'aucun prix la France ne modifiera sa manière de voir à cet égard, et n'admettra l'ingérence du cabinet de Berlin dans une affaire qui ressort exclusivement de la compétence du roi de Hollande, auquel le Luxembourg appartient en toute propriété. On voit que ce n'est pas seulement la cession du Luxembourg qui est en jeu ici, mais une question de principe intéressant au plus haut point l'indépendance de tous les gouvernements, et sur laquelle il n'y a pas de transaction possible si les susceptibilités passionnées de l'Allemagne ne s'effacent pas."

C'est toujours la même conclusion; Ou l'évacuation de Luxembourg par la Prusse; Ou la guerre.

SOMMAIRE.

Chaque jour nous apporte quelque chose de nouveau relativement à la situation européenne. On connaît aujourd'hui la réponse faite par la Prusse aux propositions pacifiques des grandes puissances.

Un autre fait qui nous croyons être important est le départ du prince Napoléon pour l'Italie. Chaque fois qu'il y a eu des complications en Europe, depuis son mariage avec la fille de Victor Emmanuel, on l'a vu faire un voyage en Italie et ce voyage précède invariablement une entente entre ce dernier pays et la France.

Son dernier voyage a probablement encore un but officiel et nous avons presque la certitude qu'il est allé travailler pour obtenir une alliance offensive et défensive.

Il serait inutile de nier que la France, comme la Prusse, fait des préparatifs pour être prête à toute éventualité. Ainsi, il révoque en ce moment la plus grande activité dans les arsenaux français, et on a fait à des fabriques d'armes, tant en Belgique qu'en Angleterre, de très fortes commandes, qui doivent être exécutées dans le plus bref délai.

Les journaux prussiens prétendent que des officiers français des armes de l'artillerie et du génie, pour couronner en ce moment les provinces occidentales de la Prusse pour faire des études stratégiques. Ils disent avoir constaté la présence de ces officiers à Francfort, Coblenz, Wiesbaden, Hambourg.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur le recrutement a entendu le ministre de la guerre.

Le maréchal Niel a beaucoup insisté en faveur du projet de loi tel que le gouvernement l'a présenté.

Le ministre aurait donné les renseignements les plus satisfaisants sur l'état et la bonne constitution de l'armée actuelle, mais il aurait établi l'impossibilité pour la France de mettre en ligne des forces suffisantes sans l'organisation sous forme de garde nationale mobile ou sous toute autre forme, d'une milice d'un moins 300,000 hommes pour assurer les services des places fortes, et le maintien de l'ordre à l'intérieur.

On écrit de Suaz, le 14 mars, au Monteur:
"Un bien curieux intervalle d'un mois nous sépare encore du Courban. Barm, on peut juger des aujourd'hui par le nombre des pèlerins qui se sont embarqués à Suaz; que leur affluence à la Mecque ne sera pas très considérable."

Cette circonstance, jointe à l'état de santé satisfaisant de ces pèlerins, fait espérer que leur réunion dans les villes saintes ne développera pas d'influence pernicieuse et que le pèlerinage de 1867 s'accomplira sans donner naissance au fléau des maladies contagieuses.

L'intendance sanitaire d'Alexandrie, instruite par la marche de l'épidémie de 1865, a d'ailleurs pris des mesures de précaution qu'indiquent le présent rapport.

Dans le cas où le choléra viendrait à se déclarer à la Mecque ou dans toute autre province de l'Arabie, les autorités de Djeddah et de Yambo devront, suivant l'article 8 du règlement, interdire immédiatement la voie de mer aux pèlerins, jusqu'à complète et définitive cessation de l'épidémie.

L'article 9 prescrit pour les pèlerins qui prendront la voie de terre une visite médicale à El-Wich, localité située au sud du mont Sinai. Si cette visite révèle des accidents ou des symptômes cholériques, le caravane tout entière sera soumise à une quarantaine de quinze jours."

On lit dans le Times de New York:
"Il y a quelque mois, une agence monétaire fut établie dans cette ville (New York), pour le Président Juárez, à fin de vendre des bons de la république du Mexique au montant de \$30,000,000. Une forte partie de ce montant a été négociée à différents taux de 10 à 60 cents en greenbacks pour un dollar. L'intérêt sur quelques uns de ces bons à 7 par cent, payable semi-annuellement en or, devint le premier d'avril courant; mais les agents du gouvernement Juárez, MM. John W. Corlies & Co., no. 57 Broadway, ont remis le paiement à une autre époque, attestant qu'il n'y avait aucun fonds entre les mains des agents pour rencontrer les obligations du gouvernement mexicain. En conséquence un notaire public de la part des porteurs de titres protesta contre le non-paiement de l'intérêt sur les coupons."

La grande vente de meubles de Jacques et Hay dans les salles d'honneur de M. Devany commença ce soir à 7 heures précises. Un assortiment extraordinaire sera offert pour cette occasion et pourra être examiné aujourd'hui. La vente d'hier soir a parfaitement réussi; quant à la grande quantité de meubles vendus, mais les prix ont été très bas. La vente de ce soir comprendra une cargaison de meubles de Miall et Cio et trois pianos de Fox.

Les hommes de police, chargés par le comité de santé de la surveillance de la ville, ont commencé leurs opérations le 9 avril courant. Le rapport suivant démontrera avec quel zèle ils travaillent.

Jusqu'à ce jour, 5,416 cours ont été visités; 2,745 cours, 782 fosses d'aisance et 116 porcheries ont été trouvées malpropres, un grand nombre de personnes se sont conformées immédiatement aux ordres des hommes de police en nettoyant promptement leurs cours; surtout parmi les classes pauvres qui méritaient certainement des louanges pour leur obéissance prompte et volontaire aux règlements de la corporation. J'espère que ceux qui appartiennent aux classes plus élevées, montreront à l'avenir plus de bonne volonté que jusqu'à présent, ce qui facilitera grandement l'ouvrage si nécessaire et si utile que le comité a entrepris.

Il est regrettable d'avoir à signaler qu'il existe encore dans notre ville un certain ordre de chose très préjudiciable. Nous y avons donné toute notre attention l'année dernière, nous avons mis vigoureusement en force les règlements à ce sujet et par là nous pensions

avoir fait cesser cet inconvénient. Je veux parler des fosses d'aisance ouvertes. Tout le monde connaît le grand danger qui en résulte. L'air environnant doit nécessairement être vicié et devient la source de maladie pour ceux qui habitent dans le voisinage, surtout dans les endroits où la population est la plus agglomérée.

Suivant l'ordre du comité de santé, on a placé de la chaux à chacune des stations de police pour être distribuée à tous ceux que leur pauvreté empêche d'en acheter.

On pourrait aussi placer à chaque station du sulfate de fer, avec les instructions suivantes pour son emploi:
1o. Dissoudre une livre de sulfate de fer dans un seau d'eau et en jeter une chopine par jour dans les fosses d'aisance et le canal.
2o. Arroser la cour ou toute autre place infectée avec une petite quantité de liquide.

Le comité de santé mérite certainement des louanges pour les voitures qu'il a fait faire pour charroyer les animaux morts, les nuisances, etc. Ces voitures sont admirablement adaptées aux fins pour lesquelles elles ont été construites. On peut les remarquer à présent dans les rues. Le principal but pour lequel le comité s'est procuré ces voitures a été de transporter les animaux morts, soulevés déjà en décomposition, et autres nuisances dans les rues de la ville, sans incommoder les passants. Il y a très peu de personnes qui ne reconnaissent pas qu'on en avait le plus grand besoin, surtout ceux qui ont rencontré autrefois les voitures dont on se servait avant celles-ci.

Je fais maintenant appel aux citoyens de prêter leurs concours pour maintenir la propreté de la ville. Ce qu'ils peuvent faire très aisément. Il n'y a pour cela qu'à se conformer aux avis qu'ils recevront de nos hommes et de nettoyer leurs propriétés.

Je sais que la négligence est la principale cause dans beaucoup de cas.
Autant que je puis être concerné, je ferai tout mon possible et j'emploierai tous les moyens pour entretenir la ville dans de bonnes conditions sanitaires.

SOMMAIRE.

Chaque jour nous apporte quelque chose de nouveau relativement à la situation européenne. On connaît aujourd'hui la réponse faite par la Prusse aux propositions pacifiques des grandes puissances.

Un autre fait qui nous croyons être important est le départ du prince Napoléon pour l'Italie. Chaque fois qu'il y a eu des complications en Europe, depuis son mariage avec la fille de Victor Emmanuel, on l'a vu faire un voyage en Italie et ce voyage précède invariablement une entente entre ce dernier pays et la France.

Son dernier voyage a probablement encore un but officiel et nous avons presque la certitude qu'il est allé travailler pour obtenir une alliance offensive et défensive.

Il serait inutile de nier que la France, comme la Prusse, fait des préparatifs pour être prête à toute éventualité. Ainsi, il révoque en ce moment la plus grande activité dans les arsenaux français, et on a fait à des fabriques d'armes, tant en Belgique qu'en Angleterre, de très fortes commandes, qui doivent être exécutées dans le plus bref délai.

Les journaux prussiens prétendent que des officiers français des armes de l'artillerie et du génie, pour couronner en ce moment les provinces occidentales de la Prusse pour faire des études stratégiques. Ils disent avoir constaté la présence de ces officiers à Francfort, Coblenz, Wiesbaden, Hambourg.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur le recrutement a entendu le ministre de la guerre.

Le maréchal Niel a beaucoup insisté en faveur du projet de loi tel que le gouvernement l'a présenté.

Le ministre aurait donné les renseignements les plus satisfaisants sur l'état et la bonne constitution de l'armée actuelle, mais il aurait établi l'impossibilité pour la France de mettre en ligne des forces suffisantes sans l'organisation sous forme de garde nationale mobile ou sous toute autre forme, d'une milice d'un moins 300,000 hommes pour assurer les services des places fortes, et le maintien de l'ordre à l'intérieur.

On écrit de Suaz, le 14 mars, au Monteur:
"Un bien curieux intervalle d'un mois nous sépare encore du Courban. Barm, on peut juger des aujourd'hui par le nombre des pèlerins qui se sont embarqués à Suaz; que leur affluence à la Mecque ne sera pas très considérable."

Cette circonstance, jointe à l'état de santé satisfaisant de ces pèlerins, fait espérer que leur réunion dans les villes saintes ne développera pas d'influence pernicieuse et que le pèlerinage de 1867 s'accomplira sans donner naissance au fléau des maladies contagieuses.

L'intendance sanitaire d'Alexandrie, instruite par la marche de l'épidémie de 1865, a d'ailleurs pris des mesures de précaution qu'indiquent le présent rapport.

Dans le cas où le choléra viendrait à se déclarer à la Mecque ou dans toute autre province de l'Arabie, les autorités de Djeddah et de Yambo devront, suivant l'article 8 du règlement, interdire immédiatement la voie de mer aux pèlerins, jusqu'à complète et définitive cessation de l'épidémie.

L'article 9 prescrit pour les pèlerins qui prendront la voie de terre une visite médicale à El-Wich, localité située au sud du mont Sinai. Si cette visite révèle des accidents ou des symptômes cholériques, le caravane tout entière sera soumise à une quarantaine de quinze jours."

On lit dans le Times de New York:
"Il y a quelque mois, une agence monétaire fut établie dans cette ville (New York), pour le Président Juárez, à fin de vendre des bons de la république du Mexique au montant de \$30,000,000. Une forte partie de ce montant a été négociée à différents taux de 10 à 60 cents en greenbacks pour un dollar. L'intérêt sur quelques uns de ces bons à 7 par cent, payable semi-annuellement en or, devint le premier d'avril courant; mais les agents du gouvernement Juárez, MM. John W. Corlies & Co., no. 57 Broadway, ont remis le paiement à une autre époque, attestant qu'il n'y avait aucun fonds entre les mains des agents pour rencontrer les obligations du gouvernement mexicain. En conséquence un notaire public de la part des porteurs de titres protesta contre le non-paiement de l'intérêt sur les coupons."

La grande vente de meubles de Jacques et Hay dans les salles d'honneur de M. Devany commença ce soir à 7 heures précises. Un assortiment extraordinaire sera offert pour cette occasion et pourra être examiné aujourd'hui. La vente d'hier soir a parfaitement réussi; quant à la grande quantité de meubles vendus, mais les prix ont été très bas. La vente de ce soir comprendra une cargaison de meubles de Miall et Cio et trois pianos de Fox.

Les hommes de police, chargés par le comité de santé de la surveillance de la ville, ont commencé leurs opérations le 9 avril courant. Le rapport suivant démontrera avec quel zèle ils travaillent.

Jusqu'à ce jour, 5,416 cours ont été visités; 2,745 cours, 782 fosses d'aisance et 116 porcheries ont été trouvées malpropres, un grand nombre de personnes se sont conformées immédiatement aux ordres des hommes de police en nettoyant promptement leurs cours; surtout parmi les classes pauvres qui méritaient certainement des louanges pour leur obéissance prompte et volontaire aux règlements de la corporation. J'espère que ceux qui appartiennent aux classes plus élevées, montreront à l'avenir plus de bonne volonté que jusqu'à présent, ce qui facilitera grandement l'ouvrage si nécessaire et si utile que le comité a entrepris.

Il est regrettable d'avoir à signaler qu'il existe encore dans notre ville un certain ordre de chose très préjudiciable. Nous y avons donné toute notre attention l'année dernière, nous avons mis vigoureusement en force les règlements à ce sujet et par là nous pensions

avoir fait cesser cet inconvénient. Je veux parler des fosses d'aisance ouvertes. Tout le monde connaît le grand danger qui en résulte. L'air environnant doit nécessairement être vicié et devient la source de maladie pour ceux qui habitent dans le voisinage, surtout dans les endroits où la population est la plus agglomérée.

Suivant l'ordre du comité de santé, on a placé de la chaux à chacune des stations de police pour être distribuée à tous ceux que leur pauvreté empêche d'en acheter.

On pourrait aussi placer à chaque station du sulfate de fer, avec les instructions suivantes pour son emploi:
1o. Dissoudre une livre de sulfate de fer dans un seau d'eau et en jeter une chopine par jour dans les fosses d'aisance et le canal.
2o. Arroser la cour ou toute autre place infectée avec une petite quantité de liquide.

Le comité de santé mérite certainement des louanges pour les voitures qu'il a fait faire pour charroyer les animaux morts, les nuisances, etc. Ces voitures sont admirablement adaptées aux fins pour lesquelles elles ont été construites. On peut les remarquer à présent dans les rues. Le principal but pour lequel le comité s'est procuré ces voitures a été de transporter les animaux morts, soulevés déjà en décomposition, et autres nuisances dans les rues de la ville, sans incommoder les passants. Il y a très peu de personnes qui ne reconnaissent pas qu'on en avait le plus grand besoin, surtout ceux qui ont rencontré autrefois les voitures dont on se servait avant celles-ci.

Je fais maintenant appel aux citoyens de prêter leurs concours pour maintenir la propreté de la ville. Ce qu'ils peuvent faire très aisément. Il n'y a pour cela qu'à se conformer aux avis qu'ils recevront de nos hommes et de nettoyer leurs propriétés.

Je sais que la négligence est la principale cause dans beaucoup de cas.
Autant que je puis être concerné, je ferai tout mon possible et j'emploierai tous les moyens pour entretenir la ville dans de bonnes conditions sanitaires.

SOMMAIRE.

Chaque jour nous apporte quelque chose de nouveau relativement à la situation européenne. On connaît aujourd'hui la réponse faite par la Prusse aux propositions pacifiques des grandes puissances.

Un autre fait qui nous croyons être important est le départ du prince Napoléon pour l'Italie. Chaque fois qu'il y a eu des complications en Europe, depuis son mariage avec la fille de Victor Emmanuel, on l'a vu faire un voyage en Italie et ce voyage précède invariablement une entente entre ce dernier pays et la France.

Son dernier voyage a probablement encore un but officiel et nous avons presque la certitude qu'il est allé travailler pour obtenir une alliance offensive et défensive.

Il serait inutile de nier que la France, comme la Prusse, fait des préparatifs pour être prête à toute éventualité. Ainsi, il révoque en ce moment la plus grande activité dans les arsenaux français, et on a fait à des fabriques d'armes, tant en Belgique qu'en Angleterre, de très fortes commandes, qui doivent être exécutées dans le plus bref délai.

Les journaux prussiens prétendent que des officiers français des armes de l'artillerie et du génie, pour couronner en ce moment les provinces occidentales de la Prusse pour faire des études stratégiques. Ils disent avoir constaté la présence de ces officiers à Francfort, Coblenz, Wiesbaden, Hambourg.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur le recrutement a entendu le ministre de la guerre.

Le maréchal Niel a beaucoup insisté en faveur du projet de loi tel que le gouvernement l'a présenté.

Le ministre aurait donné les renseignements les plus satisfaisants sur l'état et la bonne constitution de l'armée actuelle, mais il aurait établi l'impossibilité pour la France de mettre en ligne des forces suffisantes sans l'organisation sous forme de garde nationale mobile ou sous toute autre forme, d'une milice d'un moins 300,000 hommes pour assurer les services des places fortes, et le maintien de l'ordre à l'intérieur.

On écrit de Suaz, le 14 mars, au Monteur:
"Un bien curieux intervalle d'un mois nous sépare encore du Courban. Barm, on peut juger des aujourd'hui par le nombre des pèlerins qui se sont embarqués à Suaz; que leur affluence à la Mecque ne sera pas très considérable."

Cette circonstance, jointe à l'état de santé satisfaisant de ces pèlerins, fait espérer que leur réunion dans les villes saintes ne développera pas d'influence pernicieuse et que le pèlerinage de 1867 s'accomplira sans donner naissance au fléau des maladies contagieuses.

L'intendance sanitaire d'Alexandrie, instruite par la marche de l'épidémie de 1865, a d'ailleurs pris des mesures de précaution qu'indiquent le présent rapport.

Dans le cas où le choléra viendrait à se déclarer à la Mecque ou dans toute autre province de l'Arabie, les autorités de Djeddah et de Yambo devront, suivant l'article 8 du règlement, interdire immédiatement la voie de mer aux pèlerins, jusqu'à complète et définitive cessation de l'épidémie.

L'article 9 prescrit pour les pèlerins qui prendront la voie de terre une visite médicale à El-Wich, localité située au sud du mont Sinai. Si cette visite révèle des accidents ou des symptômes cholériques, le caravane tout entière sera soumise à une quarantaine de quinze jours."

On lit dans le Times de New York:
"Il y a quelque mois, une agence monétaire fut établie dans cette ville (New York), pour le Président Juárez, à fin de vendre des bons de la république du Mexique au montant de \$30,000,000. Une forte partie de ce montant a été négociée à différents taux de 10 à 60 cents en greenbacks pour un dollar. L'intérêt sur quelques uns de ces bons à 7 par cent, payable semi-annuellement en or, devint le premier d'avril courant; mais les agents du gouvernement Juárez, MM. John W. Corlies & Co., no. 57 Broadway, ont remis le paiement à une autre époque, attestant qu'il n'y avait aucun fonds entre les mains des agents pour rencontrer les obligations du gouvernement mexicain. En conséquence un notaire public de la part des porteurs de titres protesta contre le non-paiement de l'intérêt sur les coupons."

La grande vente de meubles de Jacques et Hay dans les salles d'honneur de M. Devany commença ce soir à 7 heures précises. Un assortiment extraordinaire sera offert pour cette occasion et pourra être examiné aujourd'hui. La vente d'hier soir a parfaitement réussi; quant à la grande quantité de meubles vendus, mais les prix ont été très bas. La vente de ce soir comprendra une cargaison de meubles de Miall et Cio et trois pianos de Fox.

Les hommes de police, chargés par le comité de santé de la surveillance de la ville, ont commencé leurs opérations le 9 avril courant. Le rapport suivant démontrera avec quel zèle ils travaillent.

Jusqu'à ce jour, 5,416 cours ont été visités; 2,745 cours, 782 fosses d'aisance et 116 porcheries ont été trouvées malpropres, un grand nombre de personnes se sont conformées immédiatement aux ordres des hommes de police en nettoyant promptement leurs cours; surtout parmi les classes pauvres qui méritaient certainement des louanges pour leur obéissance prompte et volontaire aux règlements de la corporation. J'espère que ceux qui appartiennent aux classes plus élevées, montreront à l'avenir plus de bonne volonté que jusqu'à présent, ce qui facilitera grandement l'ouvrage si nécessaire et si utile que le comité a entrepris.

Il est regrettable d'avoir à signaler qu'il existe encore dans notre ville un certain ordre de chose très préjudiciable. Nous y avons donné toute notre attention l'année dernière, nous avons mis vigoureusement en force les règlements à ce sujet et par là nous pensions

avoir fait cesser cet inconvénient. Je veux parler des fosses d'aisance ouvertes. Tout le monde connaît le grand danger qui en résulte. L'air environnant doit nécessairement être vicié et devient la source de maladie pour ceux qui habitent dans le voisinage, surtout dans les endroits où la population est la plus agglomérée.

Suivant l'ordre du comité de santé, on a placé de la chaux à chacune des stations de police pour être distribuée à tous ceux que leur pauvreté empêche d'en acheter.

On pourrait aussi placer à chaque station du sulfate de fer, avec les instructions suivantes pour son emploi:
1o. Dissoudre une livre de sulfate de fer dans un seau d'eau et en jeter une chopine par jour dans les fosses d'aisance et le canal.
2o. Arroser la cour ou toute autre place infectée avec une petite quantité de liquide.

Le comité de santé mérite certainement des louanges pour les voitures qu'il a fait faire pour charroyer les animaux morts, les nuisances, etc. Ces voitures sont admirablement adaptées aux fins pour lesquelles elles ont été construites. On peut les remarquer à présent dans les rues. Le principal but pour lequel le comité s'est procuré ces voitures a été de transporter les animaux morts, soulevés déjà en décomposition, et autres nuisances dans les rues de la ville, sans incommoder les passants. Il y a très peu de personnes qui ne reconnaissent pas qu'on en avait le plus grand besoin, surtout ceux qui ont rencontré autrefois les voitures dont on se servait avant celles-ci.

Je fais maintenant appel aux citoyens de prêter leurs concours pour maintenir la propreté de la ville. Ce qu'ils peuvent faire très aisément. Il n'y a pour cela qu'à se conformer aux avis qu'ils recevront de nos hommes et de nettoyer leurs propriétés.

Je sais que la négligence est la principale cause dans beaucoup de cas.
Autant que je puis être concerné, je ferai tout mon possible et j'emploierai tous les moyens pour entretenir la ville dans de bonnes conditions sanitaires.

SOMMAIRE.

Chaque jour nous apporte quelque chose de nouveau relativement à la situation européenne. On connaît aujourd'hui la réponse faite par la Prusse aux propositions pacifiques des grandes puissances.

Un autre fait qui nous croyons être important est le départ du prince Napoléon pour l'Italie. Chaque fois qu'il y a eu des complications en Europe, depuis son mariage avec la fille de Victor Emmanuel, on l'a vu faire un voyage en Italie et ce voyage précède invariablement une entente entre ce dernier pays et la France.

Son dernier voyage a probablement encore un but officiel et nous avons presque la certitude qu'il est allé travailler pour obtenir une alliance offensive et défensive.

Il serait inutile de nier que la France, comme la Prusse, fait des préparatifs pour être prête à toute éventualité. Ainsi, il révoque en ce moment la plus grande activité dans les arsenaux français, et on a fait à des fabriques d'armes, tant en Belgique qu'en Angleterre, de très fortes commandes, qui doivent être exécutées dans le plus bref délai.

Les journaux prussiens prétendent que des officiers français des armes de l'artillerie et du génie, pour couronner en ce moment les provinces occidentales de la Prusse pour faire des études stratégiques. Ils disent avoir constaté la présence de ces officiers à Francfort, Coblenz, Wiesbaden, Hambourg.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur le recrutement a entendu le ministre de la guerre.

Le maréchal Niel a beaucoup insisté en faveur du projet de loi tel que le gouvernement l'a présenté.

Le ministre aurait donné les renseignements les plus satisfaisants sur l'état et la bonne constitution de l'armée actuelle, mais il aurait établi l'impossibilité pour la France de mettre en ligne des forces suffisantes sans l'organisation sous forme de garde nationale mobile ou sous toute autre forme, d'une milice d'un moins 300,000 hommes pour assurer les services des places fortes, et le maintien de l'ordre à l'intérieur.

On écrit de Suaz, le 14 mars, au Monteur:
"Un bien curieux intervalle d'un mois nous sépare encore du Courban. Barm, on peut juger des aujourd'hui par le nombre des pèlerins qui se sont embarqués à Suaz; que leur affluence à la Mecque ne sera pas très considérable."

Cette circonstance, jointe à l'état de santé satisfaisant de ces pèlerins, fait espérer que leur réunion dans les villes saintes ne développera pas d'influence pernicieuse et que le pèlerinage de 1867 s'accomplira sans donner naissance au fléau des maladies contagieuses.

L'intendance sanitaire d'Alexandrie, instruite par la marche de l'épidémie de 1865, a d'ailleurs pris des mesures de précaution qu'indiquent le présent rapport.

Dans le cas où le choléra viendrait à se déclarer à la Mecque ou dans toute autre province de l'Arabie, les autorités de Djeddah et de Yambo devront, suivant l'article 8 du règlement, interdire immédiatement la voie de mer aux pèlerins, jusqu'à complète et définitive cessation de l'épidémie.

L'article 9 prescrit pour les pèlerins qui prendront la voie de terre une visite médicale à El-Wich, localité située au sud du mont Sinai. Si cette visite révèle des accidents ou des symptômes cholériques, le caravane tout entière sera soumise à une quarantaine de quinze jours."

On lit dans le Times de New York:
"Il y a quelque mois, une agence monétaire fut établie dans cette ville (New York), pour le Président Juárez, à fin de vendre des bons de la république du Mexique au montant de \$30,000,000. Une forte partie de ce montant a été négociée à différents taux de 10 à 60 cents en greenbacks pour un dollar. L'intérêt sur quelques uns de ces bons à 7 par cent, payable semi-annuellement en or, devint le premier d'avril courant; mais les agents du gouvernement Juárez, MM. John W. Corlies & Co., no. 57 Broadway, ont remis le paiement à une autre époque, attestant qu'il n'y avait aucun fonds entre les mains des agents pour rencontrer les obligations du gouvernement mexicain. En conséquence un notaire public de la part des porteurs de titres protesta contre le non-paiement de l'intérêt sur les coupons."

La grande vente de meubles de Jacques et Hay dans les salles d'honneur de M. Devany commença ce soir à 7 heures précises. Un assortiment extraordinaire sera offert pour cette occasion et pourra être examiné aujourd'hui. La vente d'hier soir a parfaitement réussi; quant à la grande quantité de meubles vendus, mais les prix ont été très bas. La vente de ce soir comprendra une cargaison de meubles de Miall et Cio et trois pianos de Fox.

Les hommes de police, chargés par le comité de santé de la surveillance de la ville, ont commencé leurs opérations le 9 avril courant. Le rapport suivant démontrera avec quel zèle ils travaillent.

Jusqu'à ce jour, 5,416 cours ont été visités; 2,745 cours, 782 fosses d'aisance et 116 porcheries ont été trouvées malpropres, un grand nombre de personnes se sont conformées immédiatement aux ordres des hommes de police en nettoyant promptement leurs cours; surtout parmi les classes pauvres qui méritaient certainement des louanges pour leur obéissance prompte et volontaire aux règlements de la corporation. J'espère que ceux qui appartiennent aux classes plus élevées, montreront à l'avenir plus de bonne volonté que jusqu'à présent, ce qui facilitera grandement l'ouvrage si nécessaire et si utile que le comité a entrepris.

Il est regrettable d'avoir à signaler qu'il existe encore dans notre ville un certain ordre de chose très préjudiciable. Nous y avons donné toute notre attention l'année dernière, nous avons mis vigoureusement en force les règlements à ce sujet et par là nous pensions

avoir fait cesser cet inconvénient. Je veux parler des fosses d'aisance ouvertes. Tout le monde connaît le grand danger qui en résulte. L'air environnant doit nécessairement être vicié et devient la source de maladie pour ceux qui habitent dans le voisinage, surtout dans les endroits où la population est la plus agglomérée.

Suivant l'ordre du comité de santé, on a placé de la chaux à chacune des stations de police pour être distribuée à tous ceux que leur pauvreté empêche d'en acheter.

On pourrait aussi placer à chaque station du sulfate de fer, avec les instructions suivantes pour son emploi:
1o. Dissoudre une livre de sulfate de fer dans un seau d'eau et en jeter une chopine par jour dans les fosses d'aisance et le canal.
2o. Arroser la cour ou toute autre place infectée avec une petite quantité de liquide.

Le comité de santé mérite certainement des louanges pour les voitures qu'il a fait faire pour charroyer les animaux morts, les nuisances, etc. Ces voitures sont admirablement adaptées aux fins pour lesquelles elles ont été construites. On peut les remarquer à présent dans les rues. Le principal but pour lequel le comité s'est procuré ces voitures a été de transporter les animaux morts, soulevés déjà en décomposition, et autres nuisances dans les rues de la ville, sans incommoder les passants. Il y a très peu de personnes qui ne reconnaissent pas qu'on en avait le plus grand besoin, surtout ceux qui ont rencontré autrefois les voitures dont on se servait avant celles-ci.

Je fais maintenant appel aux citoyens de prêter leurs concours pour maintenir la propreté de la ville. Ce qu'ils peuvent faire très aisément. Il n'y a pour cela qu'à se conformer aux avis qu'ils recevront de nos hommes et de nettoyer leurs propriétés.

Je sais que la négligence est la principale cause dans beaucoup de cas.
Autant que je puis être concerné, je ferai tout mon possible et j'emploierai tous les moyens pour entretenir la ville dans de bonnes conditions sanitaires.

SOMMAIRE.

Chaque jour nous apporte quelque chose de nouveau relativement à la situation européenne. On connaît aujourd'hui la réponse faite par la Prusse aux propositions pacifiques des grandes puissances.

Un autre fait qui nous croyons être important est le départ du prince Napoléon pour l'Italie. Chaque fois qu'il y a eu des complications en Europe, depuis son mariage avec la fille de Victor Emmanuel, on l'a vu faire un voyage en Italie et ce voyage précède in

Le directeur-gérant du Grand Concert de Kankakee, M. John H. Lemoine, nous ayant transmis un certain nombre de billets pour sa grande loterie, nous prions ceux de nos abonnés qui désirent acheter des billets pour venir en aide à cette œuvre éminemment catholique, de nous adresser par lettre ou autrement le montant de leur souscription, nous engageant à leur transmettre par le retour de la maille les billets dont ils seront devenus les acquéreurs.

Telegraphie Speciale.

[Dépêches de nuit.]
 Québec, 26 avril.—On a essayé hier et aujourd'hui de faire partir le pont de glace en le faisant sauter par la poudre, mais sans succès. Le pont ne partira maintenant qu'avec les grandes marées, qui arriveront mercredi prochain.
 Hier soir, vers 7 heures, dans les casernes de la Citadelle, au moment où 25 à 30 hommes des "Prince Consort Own Rifle Brigade", sergents et autres se préparaient à aller à un bal à la Salle de Musique, un soldat du nom de Bivin, dans la même chambre, paraissant occupé à nettoyer sa carabine; bientôt après au moment où le caporal Oh-Marr, de l'autre côté de la chambre, prenait ses accoutrements sur une table au-dessus de son lit, ce soldat, s'approcha jusqu'à la distance de 5 pas, et lui déchargea sa carabine à bout portant. La balle atteignit à l'épaule droite, et lui passa près du cœur. La victime tuée rapide roula sur le parquet; la balle après avoir traversé le lit s'aplatit sur la muraille.
 Le meurtrier fut arrêté à l'instant et mis sous garde. Il jouissait déjà, parait-il, d'une assez mauvaise réputation; il avait déjà passé 12 mois en prison; et avait tenté de se suicider en se coupant le cou, et était un jour livré aux autorités civiles en s'accusant d'avoir noyé un habitant de l'Irlande, ce qui fut trouvé faux; il avait aussi déjà incendié une grange.
 M. le coroner Panet tiendra demain, au quartier des officiers, une enquête sur le corps du défunt.
 Sur l'esplanade, cet après-midi un soldat du nom de T. O'Hea, des rifle Brigade, a été décoré de la croix Victoria, pour avoir sauvé du feu une charge de poudre à Danville, sur le Grand-Trone, le 8 juin dernier. Un autre sergent de couleur, a aussi reçu une médaille, pour 18 années de bon service. Une foule immense était témoin de la cérémonie.
 On a ici soulevé \$250 pour le monument qui doit s'élever à Toronto, en l'honneur des braves volontaires tués lors de l'invasion des Fénians, en juin dernier.
 Toronto, 26.—Le steamer *Greecian*, premier vaisseau de la ligne de la maille royale, pour cette saison, est arrivée ici aujourd'hui.
 Le 6 mai prochain, aura lieu une grande revue des forces régulières et volontaires de la cité.
 Un grand concert a eu lieu hier soir pour venir en aide au Queen's Ova.
 Le Major-Général Sisted, Mad. Beverly Robinson et autres amateurs étaient présents. Le Général a joué plusieurs extraits sur la flûte.

Télégraphie Générale.

[Dépêches de nuit.]
 Paris, 26 à midi.—Il y a eu réaction à la bourse ce matin, et la rente baisse en conséquence des rumeurs qui circulent de toutes parts, que la Prusse a manifesté une disposition à faire des concessions à la France, relatives à la question du Luxembourg.
 Londres, 26 au soir.—Consolidés fermes à 91 pour de l'argent, hausse dans les valeurs en général, et animation. 5-20, 62; III. Central, 74; Erie, 37.
 Liverpool, 26 au soir.—Cotton très actifs, hausse dans les prix; à la clôture, middling uplands 11, do Orleans, 11½. Vente 20,000 balles.
 Les derniers avis de Manchester sont favorables; le marché est plus ferme, et les prix sont à la hausse pour les marchandises.
 New-York, 26.—Deux des commissaires Japonais sont partis aujourd'hui pour Washington, les autres partent demain.
 Ils apportent un grand nombre de présents magnifiques destinés au président Johnson, au secrétaire Seward et au général Grant; pour ce dernier, une épée de prix montée en or et portant une inscription de circonstance.
 M. Young, de Brooklyn, qu'on soupçonnait avoir été assassiné, a été trouvé vivant.
 New-York, 21.—Hier des agents de police ont découvert enfouis dans le sable de faux billets pour un montant de \$24,000 de différentes espèces; ils ont aussi trouvé au même endroit les instruments servant à les imprimer.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT FRANCAIS AU CORPS LEGISLATIF.

La France s'agit. Elle voit venir la guerre et le gouvernement français se tient dans une réserve qui fait régner autour de lui une vive anxiété. L'empereur pour prévenir les interpellations qui s'annonçaient, et pour éviter une discussion dans laquelle sa politique aurait pu recevoir de terribles coups, a délégué son ministre des affaires étrangères, M. de Moustier, devant le Corps Législatif, avec une communication expliquant, ou plutôt donnant un semblant d'explication au sujet du Luxembourg. L'opposition ne s'est pas trouvée satisfaite de ce document. Elle a demandé par la voix de Jules Favre, de Thiers et de plusieurs autres le droit d'interpeller le gouvernement; mais les bureaux chargés d'organiser les interpellations, subissant l'influence d'un pouvoir arbitraire, s'y sont opposés.
 Voilà l'état dans lequel se trouve un pays privé de liberté et soumis au joug d'un usurpateur, qui sait que la commission jettera sur ses actes une lumière fatale.
 Vraiment, c'est à ne pas y croire. C'est le peuple français qui paiera les frais de la guerre, c'est lui qui produira son sang, et cependant on ne lui permettra pas de discuter ce qui l'intéresse à un si haut degré, ce qui intéresse même sa vie, sa propre existence! Cette tyrannie ne s'exerce pas seulement au sein du Parlement, elle s'étend aussi sur la presse.
 A tout moment les journaux français reçoivent des communications officielles, subissent des procès, sont frappés d'interdiction, et cela, parce qu'ils se sont permis d'exprimer une opinion sincère sur les intérêts de la patrie.
 M. de Girardin, rédacteur en chef du journal "La Liberté", vient d'être traduit une seconde fois devant les tribunaux pour avoir reproché judicieusement la communication que nous avons signalée en commençant.

Nos lecteurs liront sans doute cet article avec intérêt; il est écrit de main de maître, mais pour qu'il soit mieux apprécié, nous le ferons précéder de la communication officielle. M. de Moustier monta à la tribune du Corps Législatif et dit:
 Messieurs,
 "L'empereur m'a donné l'ordre de vous faire connaître les circonstances au milieu desquelles est née la question du grand duché de Luxembourg, et la situation actuelle de cette affaire.
 Le gouvernement français, dominé par la conviction profonde que les intérêts véritables et permanents de la France sont dans la conservation de la paix de l'Europe, n'apporte dans ses relations internationales que des pensées d'apaisement. Aussi n'a-t-il pas soulevé spontanément la question du grand-duché.
 La position indéfinie du Limbourg et du Luxembourg a déterminé une communication du cabinet de La Haye au gouvernement français. Les deux souverains ont été appelés à échanger leurs vues sur la possession du Luxembourg. Ces pourparlers, d'ailleurs, n'avaient encore pris aucun caractère officiel lorsque, consulté par le roi des Pays-Bas sur ses dispositions, le cabinet de Berlin a invoqué les stipulations du traité de 1839.
 Fidèles au principe qui a constamment dirigé notre politique, nous n'avons jamais compris la possibilité de cette acquisition de territoires que sous trois conditions:
 Le consentement libre du grand-duc de Luxembourg;
 L'examen loyal des intérêts des grandes puissances;
 Le vœu des populations manifesté par le suffrage universel.
 Nous sommes donc disposés à examiner, de concert avec les autres cabinets de l'Europe, les clauses du traité de 1839. Nous apporterons dans cet examen le plus entier esprit de conciliation, et nous croyons fermement que la paix de l'Europe ne saurait être troublée par cet incident."

Voici maintenant l'article de la *Liberté*:
 "Si le gouvernement a pensé que les vingt lignes lues à la tribune par M. le ministre des affaires étrangères ne sembleraient pas incolorables et timides à côté des discours prononcés par M. de Bismark et Bennigsen, au applaudissement du Reichstag, le gouvernement s'est étrangement trompé.
 Si le gouvernement a pensé que les vingt lignes lues par M. le marquis de Moustier justifieraient la solennité qu'on a donnée à cette lecture,—envoï spécial de M. le ministre aux Chambres, convocation extraordinaire du Sénat, etc,—le gouvernement ne s'est pas trompé moins complètement.
 Si, enfin, le gouvernement a pensé que les vingt lignes lues par M. de Moustier jetteraient un jour quelconque sur la situation, rassureraient les intérêts, rétabliraient la confiance, encore une fois le gouvernement s'est singulièrement trompé.
 Ces vingt lignes, fièrement timides, orgueilleusement vides, peuvent tout au plus inspirer un peu de tristesse à tous ceux qui voudraient que la France eût une politique ferme et décidée.
 Que nous apprennent-elles? Nous le cherchons encore.
 Elles nous disent que la question du Luxembourg n'a pas été soulevée par nous, mais par la Hollande, comme si, dans tout marché, il ne fallait pas un vendeur et un acheteur, et comme si l'on pouvait être de la dignité d'un pays comme la France de dire devant M. de Bismark, qui menace: "Ce n'est pas moi, c'est la Hollande," ainsi que fait un écolier accusé d'avoir convoité des confitures!
 Veut-on que nous disions notre pensée? Non—seulement la communication n'éclaircit pas la question, elle l'obscurcit.
 Ainsi que nous l'avons établi, il y a deux questions à résoudre: l'occupation du Luxembourg par les Prussiens et l'annexion éventuelle du Luxembourg à la France.
 La seconde question est la plus compliquée et la moins grave; comme l'a dit M. de Moustier, sa solution est soumise à trois conditions: le consentement du roi de Hollande, grand-duc de Luxembourg; le vœu des populations; l'examen des intérêts des puissances.
 Elle est la plus compliquée, parce que l'une des trois conditions peut n'être pas remplie sans que nous soyons entraînés à la guerre;
 Elle est la moins grave, car il suffit que le roi de Hollande ne consente plus après avoir consenti, ou que nous offrions des conditions moins bonnes au cédant, pour que nous soyons dégagés.
 Nous n'aurons été qu'à maladroits de n'avoir pas mené à bonne fin une transaction qui il était peut-être imprudent d'engager.
 Or, cette question, la plus compliquée, la plus embrouillée, la plus facile à résoudre sans guerre, la moins grave, est justement la seule que M. le marquis de Moustier ait jugé convenable d'aborder.
 Écartons-la; supposons qu'elle est résolue par la renonciation de la France, par le refus du roi de Hollande, l'autre reste tout entière, et elle se résume ainsi:
 LA PRUSSE A-T-ELLE LE DROIT D'OCCUPER LE LUXEMBOURG et de braver ainsi son suzerain à l'aiguille sur la France!
 La France répond: Non.
 L'Europe répond: Non.
 M. de Bismark répond: Non.
 Si la Prusse n'a aucun droit d'occuper le Luxembourg, pourquoi y demeure-t-elle et y arme-t-elle?
 Les journaux allemands et le plus simple bon sens répondent ensemble: Pour empêcher le roi de Hollande de céder la province à la France, pour surveiller la France, pour menacer la France.
 Cette ignorance de la Prusse, ce droit de surveillance qu'elle s'arroge, cette menace permanente qu'elle impose, sont-ils ou non une insulte pour notre drapeau, non attaquée à notre indépendance, un véritable outrage?
 Qui, répond le sentiment national.
 Si la France est insultée, menacée par la présence sans droits de la Prusse à Luxembourg, que fera la France? Lo, si l'Europe trouve que la Prusse a raison de violer ce droit; 2o, si l'Europe déclare que la Confédération germanique ayant été dissoute, la garde du Luxembourg n'appartient qu'à la Hollande!

Dans le premier cas, la France s'inclinera-t-elle devant une décision inique?
 Dans le second cas—c'est-à-dire celui qui se réalise,—la France permettra-t-elle à la Prusse de prolonger une occupation qui est, de l'aveu même des Prussiens, une menace injurieuse contre nous?
 Voilà toute la question du Luxembourg; et c'est justement celle que M. le ministre des affaires étrangères a laissée à l'écart.
 La communication solennelle du gouvernement nous a donc rien appris sur ce qui est vraiment grave, c'est-à-dire sur la question principale, l'évacuation du Luxembourg, et elle n'a traité que la question secondaire, l'annexion éventuelle du Luxembourg à la France.
 Elle ne dissipe donc pas nos craintes; elle ne rassure donc pas nos intérêts; elle ne satisfait donc pas notre patriotisme!
 Alors, à quoi bon avoir parlé?
 Après comme avant la lecture des vingt lignes, la question reste résolue dans ces trois lignes, par lesquelles nous terminons notre critique d'aujourd'hui:
 O l'évacuation du Luxembourg par la Prusse;
 Ou la guerre avec la Prusse;
 Ou la France humiliée devant la Prusse.
 Eh bien! la question posée dans ces termes n'a qu'une solution, c'est la guerre.
 C'est la guerre, parce que la Prusse, encouragée par notre patience de l'an dernier, ne cédera ni sur la question de Mayence, ni sur la question de Luxembourg.
 C'est la guerre, parce que la France ne veut pas être humiliée.
 On a reproché au gouvernement actuel d'avoir donné à la France moins de liberté que ses prédécesseurs; il ne peut le contester. Mais ce gouvernement a toujours eu une prétention, la prétention d'avoir rendu à la France son rang en Europe, et d'avoir porté haut le drapeau français. Devant la France humiliée, cette prétention n'aurait plus de base.
 Voilà pourquoi, entre la Prusse qui ne veut pas céder, et l'empire qui ne peut pas céder, la guerre est inévitable, si, à la dernière heure, M. de Bismark ne montre pas une modération à laquelle il ne nous a guère habitués."

MARCHE DE NEW-YORK.
 New-York, 26 avril.
 Coton.—Tranquille à 200.
 Fleurs.—Recettes 1577 qrs; marché actif et excité; ventes 8300 qrs; 10.15 à 11.00 pour Superfine de l'Etat; 11.20 à 12.55 pour Extra de; 12.40 à 13.30 pour Choix de; 10.20 à 11.60 pour Superfine de l'Ouest; 11.35 à 12.80 pour Commune à Moyenne Extra de l'Ouest; et 18.00 à 14.50 pour Choix de; 12.05 à 13.20 pour Commune bonne marque d'export R. H. O.
 Fleurs de Belge.—Fermes; 7.75 à 8.50.
 Blé.—Fermes très mts.; ventes 81000 mts.; No 2 de Wilx 2.75; Blanc de Michigan 3.20; Bonds du Canada 0.00.
 Seigle.—Havane de 2 à 3c. meilleures, ventes 38000 qrs, 1.54 à 1.57 de l'Ouest, 1.59 du Canada Ouest.
 Orge.—Plus active; ventes 200 mts; 1.13 de l'Etat; 1.22 du Haut-Canada.
 Blé-d'Inde.—A la baisse; recettes 184 mts; ventes mts.; 1.35 au-delà de l'Ouest en magasin; 1.36 du droit à livr.
 Avoine.—Plus active; recettes 380 mts; ventes 16000 mts; 75c à 77c de l'Ouest; 82c à 83c de l'Etat.
 Lard.—Fermes; nouveaux mess, \$ 1.90 à \$ 2.75; vieux du \$ 2.00.
 Saïndoux.—Tranquille; 11½ à 13¼.
 Derniers avis de l'Ouest reçus par télégraphe au marché à 3 grains:
 Milwaukee, 25 avril.—Blé No 1 \$ 2.81 à \$ 3.00 en magasin. Blé No 2 \$ 2.72 à \$ 3.00 en magasin; recettes, 6000 mts.
 Flour.—\$ 12.50.
 Lard Mess—\$ 30.00 à \$ 30.00.

BULLETIN FINANCIER.
 New-York, 27 avril.—Ouvert à 136½; Change sterling 9½.—Greenbacks achetés à 7½ et vendu à 26½ d'escompte Argent ache à 4 d'escompte et vendu à 8½.
 CANTFIELD DORWIN ET CIE.

TELEGRAPHIE GENERALE
[Dépêches de midi.]
 Londres, 26 avril.—Une dépêche de l'agence télégraphique de Wolfe, datée de ce soir, dit que le gouvernement prussien, craignant les interpellations dans la Diète au sujet de sa politique, interpellations qui auraient pu susciter de nouvelles complications relativement au Luxembourg, a refusé d'entrer dans une longue discussion.
 Berlin, 26 avril.—D'après des rapports transmis par l'agence Wolfe, le roi de Belgique, Léopold, a été à Paris soumettre à Napoléon un nouveau plan d'arrangement pour le maintien de la paix. Ce plan a été élaboré par la Russie et il portait à la neutralité du Luxembourg.
 On dit que le gouvernement Danois a annoncé son intention de rester neutre dans un cas de guerre entre la France et la Prusse.
 Berlin, 26 avril.—Le mariage du comte de Flandres, frère du roi des Belges, a eu lieu aujourd'hui en cette ville.
 New-York, 27 avril.—Une correspondance de Rome publiée dans le *Herald* annonce que la révolution donne de nouveaux signes de vie dans la ville éternelle. Des placards, émanant du comité national, sont affichés sur les murs, et ils contiennent le programme des chefs. On pense que Garibaldi va reprendre le commandement.

TELEGRAPHIE SPECIALE.
[Dépêches de 1 h.]
 Pointe au Père, 27 avril.—Le temps est clair et beau. La rivière est libre.
 Québec, 27 avril.—La glace est encore ferme.
 Trois-Rivières, 27 avril.—La glace descend depuis 3 heures de l'après-midi d'hier. Le chenal du lac est probablement ouvert. Une goélette est accostée au port St. François.
 JOSEPH BOUCHARD.
 —Les nouvelles transmises, cette nuit, par le télégraphe sont un peu plus encourageantes. On dit que la Prusse a manifesté une disposition à faire des concessions à la France relativement au Luxembourg. Ce qui donne un caractère de plausibilité à cette nouvelle, c'est la réaction qui s'est aussitôt produite sur tous les marchés européens. La rente française a haussé; les consolidés anglais aussi: en un mot toutes les valeurs en général ont subi un mouvement favorable.
 —Nous avons enregistré, aujourd'hui, une tragédie militaire comme il en arrive que trop souvent dans l'armée anglaise. Un soldat du nom de Bivin a tué son caporal, Charles Marr, dans la citadelle de Québec, le 25 au soir. D'une distance de cinq pas, il fit feu sur Marr. La balle traversa le corps dans la région du cœur. La victime, en recevant le coup, a chancelé et est tombée roide morte. Bivin a été immédiatement mis aux arrêts. C'est un mauvais garnement, qui n'a jamais pu se conformer à la vie sociale. Il a voulu déjà se suicider en essayant de se couper la gorge. Dans un autre moment, il alla se livrer aux autorités civiles, s'avouant coupable d'un meurtre qu'il aurait commis en Irlande. Après examen, on reconnut qu'il voulait faire de la justification malicieuse.

ENCORE LA MINERVE CONTRE LES OUVRIERS.
 Nous continuons et terminons en quelques mots notre réponse à quelques-unes des erreurs de la *Minerve*; nous disons quelques-unes, car il faudrait un volume pour relever complètement les aberrations de ce cœur gonflé de satisfaction et les fausses assertions d'une demi-science économique aussi prétentieuse qu'inepte.
 Quand un journaliste attaque une question aussi importante, il devrait au moins se donner le trouble, s'il n'en connaît rien, de se renseigner un peu à ceux qui sont bien renseignés. Si nos amis de la *Minerve* s'étaient adressés à nous pour les éclairer sur la question, nous nous serions certainement fait un plaisir de les instruire sur quelques points de fait. Ils ne furent pas tombés dans cette ridicule erreur entre autres que nous allons signaler.
 "On a pendant longtemps discuté, dit la *Minerve*, le droit des grèves. En France, continue la bonne femme, la loi est très sévère sur ce point et on ne permet pas plus la coalition des ouvriers contre les patrons que celle des citoyens contre le gouvernement."
 La "Minerve" affirme donc solennellement que le droit de coalition de la part des ouvriers n'existe pas en France. Or, quels sont les faits, quelle est la vérité? C'est que depuis trois ans l'empereur Napoléon a fait passer une loi donnant aux ouvriers de tous les corps de métier le droit de se réunir et de se coaliser, et il a laissé le même droit et la même liberté aux patrons! Le contraire de ce que la "Minerve" dit est donc la vérité. Le droit de coalition des ouvriers existe non-seulement, mais il est continuellement mis en pratique. Ainsi, dernièrement les ouvriers de Roubaix se sont coalisés, les ouvriers du palais de l'Exposition se sont coalisés, les tailleurs de Paris viennent aussi de se coaliser et les patrons n'ayant pas voulu céder, ils ont décidé de se former en association pour fournir eux-mêmes directement au public les hardes qu'ils faisaient auparavant à ordre pour les patrons. Ils partageront ainsi les profits qui enrichissent ceux-ci.
 Le fait est qu'en France les ouvriers et les patrons ont le droit de réunion, et il faut être bien mal renseigné pour ignorer un fait aussi considérable, ou de très mauvaise foi pour dire le contraire de ce qu'on sait probablement.
 Si la *Minerve* avait pour deus-ex de sincérité, elle rectifierait son erreur. Mais est-ce bien un erreur? N'est-ce pas plutôt un mensonge pour détourner les ouvriers de leur tentative d'améliorer leur sort? Nous laissons les ouvriers juger des motifs de la *Minerve*. Ils connaissent son bon cœur, son désintéressement, sa bonne foi, et surtout sa véridité: qu'ils mettent dans l'autre plateau de la balance son ignorance proverbiale, et qu'ils décident, s'ils peuvent, si son assertion est le fruit de l'ignorance ou de la mauvaise foi.
 La "Minerve" passe ensuite à la Belgique et nous donne ce pays comme un modèle à suivre. Quelle contradiction! Tout-à-l'heure elle voulait que nous suivions l'exemple de la France, en disant, éronnement, que la liberté des coalitions ou union d'ouvriers était restreinte et n'existait même pas du tout. Maintenant elle nous dit: suivez l'exemple de la Belgique ou la liberté des ouvriers exatée dans sa plus large acception! Et auparavant elle voulait les classes ouvrières de l'Angleterre aux gémonies parce qu'elles usaient de la liberté qu'elles ont de se coaliser! Quand tour-à-tour on se contredit ainsi, peut-on mériter la moindre confiance, inspirer le moindre respect?

COMMERCE.
 Montreal, 27 avril.
 Ce matin il pleut.
 Fleur par qrt de 196 lbs.—Supérieure Extra nominale, 3.90 à \$ 9.25; Extra \$ 4.75 à \$ 9.00; Fancy 8.25 à 8.50; Superfine de blé du Canada, nominal, 8.85 à 8.40; Fortes Superfines de blé du Canada, 8.50 à 8.55; Superfine de blé de l'Ouest, nominal, 8.50 à 8.60; Superfine des marques de la cité, 8.00 à 0.00; Superfine No. 2, \$ 7.90 à 8.05; Belle 7.00 à 7.10; Moyenne 6.50 à 6.60; Recoupes, 4.50 à 5.00; Fleur en poche, 4.10 à 4.15 par 100 lbs, selon la qualité.
 Farine d'avoine par qrt de 200 lbs.—De \$ 5.85 à 0.00.
 Blé par 60 lbs.—Blé du printemps du Haut-Canada varie de 1.75 à 1.80.
 Pois par 60 lbs.—Dernières ventes, de 95 à 96c.
 Avoine, par 32 lbs.—De 41 à 42c.
 Orge, par 48 lbs.—Marché nominal, de 60 à 65c.
 Seigle, par 56 lbs.—\$ 1.60.
 Blé-d'Inde, par 56 lbs.—Dernières ventes de 1.02 à \$ 0.00.
 Graines de lin—1.50 par 56 lbs.
 Graines de mil—2.00 à 0.00 par 45 lbs.
 Graines de trèfle—De 13 à 00c par lb.
 Alcalis par 100 lbs.—Potasse légit qualité, 5.87 à 5.90; seconde qualité, 5.39 à 5.40; troisième, qualité, 4.39 à 4.45. Perles, à 2.20.
 Lar, par qrt de 200 lbs.—Mess, de 19.50 à 20.00. Prime Mess, de 14.50 à 16.10. Prime, de 21.75 à 3.00.
 Beurres, par lb.—Dernières ventes de 10 à 12c.
 Fromage, par lb.—Marché lourd; manufacture du Canada de 13c à 14c.

produit à meilleur marché que le manufacturier anglais; mais elle ne s'inquiète aucunement de savoir comment le manufacturier belge arrive à ce résultat. Elle se donne bien garde de dire qu'en Belgique les ouvriers qui gagnent le plus, les ouvriers les mieux payés, les ouvriers de luxe enfin ne reçoivent pas plus de cinquante sous par jour! C'est là le beau idéal de l'industrie, suivant nos adversaires, et pour que les choses fussent en bon ordre et état à Montréal, la "Minerve" veut sans doute que nos ouvriers ne gagnent que le salaire perçu par l'ouvrier belge. Jetez donc, ouvriers canadiens, du suite dans les bras de ces braves gens qui ne voient pas dans le salaire la juste et satisfaisante rétribution du travail de l'ouvrier, mais le profit et l'enrichissement du patron aux dépens de l'ouvrier!
 Voici une autre bêtise—qu'on nous pardonne le mot à cause de sa justesse—ou un autre mensonge de la "Minerve". Elle dit que le but de la Grande Association est de faire donner le même salaire à tous les ouvriers, qu'ils soient capables de le gagner ou non. Cela est complètement faux. La base sur laquelle se fondent les prétentions des ouvriers est celle-ci: Généralement ils reçoivent tant par cent de moins qu'ils ne gagnent. Ils demandent qu'à l'avenir ou leur donne ce qui leur est justement dû.
 Quand l'insuffisance du salaire est due à ce que le patron ne reçoit pas suffisamment, ils veulent lui donner un avis qui lui permettra d'augmenter ses prix avant que le salaire ne soit augmenté. Quand l'insuffisance du salaire est due à l'avarice du patron, alors pas de méséricorde: il faut que l'exploiteur soit amené à rendre justice au plus tôt. Mais de quelle manière? pas en faisant donner le même salaire à chacun, comme le prétend la "Minerve", mais en faisant donner une augmentation de tant par cent sur le chiffre du salaire de chaque ouvrier. De sorte qu'un homme qui gagne cinq chelins par jour aujourd'hui, devra avoir vingt-cinq pour cent sur ce chiffre, et celui qui gagne quatre chelins devra avoir vingt-cinq pour cent sur ses quatre chelins. C'est le niveau général des salaires de quelques uns des corps de métier, qui n'est pas proportionné à la valeur du travail des ouvriers, qu'il faut élever, parce qu'il est trop bas. Ce n'est donc pas l'uniformité du salaire que nous demandons, mais la juste rétribution de l'ouvrier à raison de la qualité et de la quantité de travail qu'il fait.
 Sur ce point encore, si la "Minerve" était juste, elle rectifierait son erreur. Mais Dieu nous garde de l'espérer. Elle craindrait de flatter les ouvriers—ce qui, suivant elle, est un crime! Mais c'est un bien plus grand crime, à nos yeux, de flatter les maîtres injustes, et, on le sait, la "Minerve" n'a jamais fait autre chose. Aussi la "Minerve" recollecte-t-elle ce qu'elle sème, l'ingratitude de ceux dont elle lèche les pieds pour un misérable salaire, et le mépris des ouvriers pour l'acharnement qu'elle met à nuire à leurs intérêts et à les empêcher d'améliorer leur condition.
 MÉDÉRIC LANCTÔT.

L'ASSEMBLÉE DES MOULEURS, Hier soir.
 La seconde réunion des mouleurs a eu lieu hier soir. L'assemblée était nombreuse et a parfaitement réussi. Un grand nombre de noms furent enregistrés. Puis les élections suivantes eurent lieu: M. Théodore Leblanc, président de la société et premier vice-président de cette société dans la grande association; Patrick Rodgers, 2nd vice-président; Joseph L'heureux et William Dockerell, secrétaires-archivistes; Luc Therreault, trésorier; Moïse Renaud, secrétaire correspondant. Les délégués sont: Pierre Imbeau, Moïse Renaud, Léon Lepage, John McCrea, William Dockerell et Hilatus Stillwell.
 Ce comité est très efficace et nous ne doutons pas qu'à la prochaine séance, tous les membres aient joint la société.
 La prochaine réunion aura lieu vendredi en huit, à la même salle, 16, petite rue St. Jacques.
 MÉDÉRIC LANCTÔT, Prés. pro tempore.

ASSEMBLÉE DES MENUSIERS ET CHARPENTIERS.
 Nous espérons que pas un menuisier ni un charpentier ne manquera à l'appel du président de cette société et qu'ils se rendront tous à la réunion annoncée pour ce soir par leur digne président. Il s'agit d'affaires importantes concernant l'exécution immédiate de l'un des projets de l'association: nous voulons parler des magasins au prix coûtant.
 MÉDÉRIC LANCTÔT, Prés. pro tempore.

ASSEMBLÉE DES MEUNIERS DEMAIN.
 Les meuniers auront une réunion demain, à 2 heures, à l'Institut Canadien-Français. Ce corps de métier a d'excellentes raisons de se réunir, car véritablement il ne paraît pas être traité comme il le devrait l'être, à raison de la valeur et de la durée de son travail. C'est donc à eux de se rendre à la réunion, pour prendre en mains leurs propres intérêts et améliorer leur position.
 MÉDÉRIC LANCTÔT, Prés. pro tempore.

ASSEMBLÉE DES TABACONISTES, CE SOIR.
 Les tabaconistes sont appelés à se rendre en grand nombre ce soir, à la salle St. Jean-Baptiste, pour joindre la Grande Association de Protection des Ouvriers. Nous espérons que cette réunion est assez connue pour être nombreuse et inébranlable. On attendra les intéressés jusqu'à 8 heures ou plus tard, vu que c'est un samedi soir, jour de marché, etc.
 MÉDÉRIC LANCTÔT, Prés. pro tempore.

ASSEMBLÉES SPÉCIALES DES CORPS DE MÉTIERS EN RAPPORT AVEC LA GRANDE ASSOCIATION DE PROTECTION DES OUVRIERS.
TROISIÈME SEMAINE.
 SAMEDI.
 Les Tabaconistes, à la Salle St. Jean-Baptiste, à 8 h. du soir.
 DIMANCHE.
 Les Menuisiers, à 2 h. de l'après-midi.
 VENDREDI EN HUIT.
 Seconde réunion des Selliers à l'Institut Canadien-Français.
 MÉDÉRIC LANCTÔT, Prés. pro tempore.

GRANDE Assemblée des Menuisiers SAMEDI.
 A la Salle St. Jean-Baptiste.
 Une grande assemblée de la Société Menuisiers et Charpentiers aura lieu ce soir à la Salle St. Jean-Baptiste, pour des très importantes. Tous les membres instantment priés de s'y rendre.
 J. M. CREVIER, Prés.
COUR CRIMINELLE.
 Le procès de Wilson, accusé de meurtre, s'est terminé hier par un verdict d'acquiescement, le seul que le public pouvait attendre après l'audition de la preuve.

SALLE ACADEMIQUE DU COLLEGE STE. MARIE.
 Jeudi dernier, nous avons assisté à une œuvre dramatique donnée par l'Académie Française du Collège Ste. Marie. Par la veilleuse permission du Colonel Tétu, C. les officiers des Chasseurs Canadiens étaient présents en uniforme; et la magnificence de leur régiment a exécuté ses meilleurs exercices. Le morceau d'ouverture, surtout, eut un transport de saisissement qui s'empêcha de tout l'auditoire.
 La "Grande Surprise", ou la "Fête rompusse", drame de J. J. Roy, a été encore très prodigieuse. Les acteurs ont joué des rôles avec une singulière adresse et une habileté. M. Ern. Desjardins (Maitre Cramus) a su mériter les applaudissements de l'auditoire par son jeu tout-à-fait naturel, le sentiment qu'il a exprimé dans son rôle de belle chanson comique à beaucoup de l'public, et surtout les dames et les belles. M. Alphonse Bellemeur, qui représentait l'humble rôle de l'usurier à cheral, a cité l'admiration universelle.
 Ce jeune homme que, l'an dernier, nous admirions comme poète, il nous a encore donné de l'admirer comme acteur. La fin de son élocution, la justesse de son jugement, son profond sentiment de ce qu'il disait; tel qu'il ose le dire, les moindres titres qu'il a sentés à l'admiration de tous les assistants.
 L'ensemble de la séance a été très brillant; et l'auditoire, l'éélite de la ville, se fort satisfait de l'ameusement que lui a procuré l'Académie française. Cependant, nous espérons que nous pourrions nous assister à d'autres séances de cette sorte. Il serait un peu humiliant que, dans les fêtes canadiennes, l'Académie française de pas au anglais, pour procurer le plaisir du public.
 Ainsi donc le public, qui a toujours encouragé les RR. PP. de la Compagnie Jésus, espère se donner rendez-vous au pite, dans leur salle académique, pour le plaisir d'entendre encore une fois un joué par MM. de l'Académie française.
 UN SPECTATEUR.

DELIT DE PRESSE EN FRANCE.
 Le rédacteur en chef et l'imprimeur de *Liberté* ont été cités à comparaître devant M. de Gonet, juge d'instruction, sous la prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. *La Liberté* fait approuver tous ses confrères de la presse; elle interpelle ses sympathiques qui nous ne saurions intégrer à un journal menacé de toutes les rigueurs des lois:
 "Nous traversons des temps graves et difficiles, où les hommes indépendants courent des périls, quelles que soient leurs opinions ou leurs divergences. C'est donc un devoir strict pour les nuances diverses de l'opinion de se respecter mutuellement et de préférer un mutuel concours, au lieu de se couler et de s'attaquer les uns les autres.
 Tâchons donc d'avoir un peu d'esprit politique, un peu de sagesse, et ne perdons pas notre temps à nous entre-déranger, quand la gravité des événements nous donne assez d'occupation pour épuiser notre force."
 L'union libérale, voilà le terrain sur lequel nous devrions tous nous rencontrer; le respect mutuel, voilà la première condition d'une action commune, pour laquelle personne n'entend sacrifier son indépendance, encore moins sa dignité."

GRAND CONCERT.—Un grand Concert s'est donné pour lundi, le 29 du courant, dans la grande salle St. Denis. A la vue des nombreux amateurs qui vont y figurer, nous croyons tenu d'invoier le public à y assister. La direction est confiée à l'inflatable M. Boucher. Nous y entendrons les belles voix de Madame Boucher, de MM. Laurent, Roussel, Bourguignon, Lamotte, Beaudouin, de la magnifique chor de St. Jacques. MM. Mazurette et Fowler sont chargés de l'accompagnement sur le piano. Il y aura de plus une scène comique chantée par M. Blondin, qui débitera en cette circonstance. Nous sommes certains d'avance du succès. Tous ces programmes ont fait leurs preuves plus d'une fois et nous pouvons leur prédire autant d'applaudissements à leur prochain concert qu'ils en ont reçus chaque fois qu'ils sont montés sur la scène.

LE CORONER A TENU UNE ENQUÊTE À ST. FÉROÛ, mardi dernier, sur la cause de la mort de Malvina Lachance, enfant de Alexandre Lachance. Cette enquête a eu lieu à la demande d'un certain nombre de résidents de la paroisse, qui affirmaient que la mort de cette enfant avait été occasionnée par des mauvais

Vous n'êtes pas Français? dit-il. Le jeune homme, qui paraissait extrêmement étonné, prononça d'autres mots que ne comprit pas le garde qui, retirant sa lanterne, la reforma.

"Où est bien cela, dit-il à l'un de ses compagnons. Fermez les contrevents des portières."

L'ordre fut exécuté et les contrevents en bois pleins, relevés, il fut impossible au regard de pénétrer dans l'intérieur de la voiture.

Deux cavaliers se placèrent en tête, quatre en queue, les quatre autres se mirent, par deux, de chaque côté de la chaise.

Deux des pistons s'élançèrent sur le siège, se maintenant près des volets, en se cramponnant aux lanières de cuir. Les deux autres se placèrent sur le siège de derrière.

"Droit à l'hôtel du lieutenant de police!" reprit le cavalier qui avait examiné l'intérieur de la voiture, en s'adressant aux postillons. Au nom du roi, en route!"

La chaise de poste, escortée de dix gardes, partit rapidement. Elle entra dans Paris, s'engagea sur les boulevards qu'elle parcourut avec une extrême vitesse, et elle atteignit l'entrée de l'hôtel de la rue des Capucines, au moment où onze heures sonnaient.

Elle pénétra, dans la cour; la porte se ferma sur elle.

"N'ouvrez pas les portières!" dit le garde d'une voix impérieuse en s'élançant sur le pavé de la cour.

Il abandonna son cheval et disparut sous la voûte. Un huisier était à la porte du premier salon d'attente.

"M. le lieutenant de police! dit le garde de la maréchause."

"Entrez! Il vous attend dans le cabinet jaune," répondit l'huissier.

(A continuer.)

LISTE DES MARCHANDISES
Grand Marché!
qui seront offertes en ventes
CETTE SEMAINE SEULEMENT!
chez
MORISON
MAGASIN DU QUARTIER OUEST, No. 350, Rue Notre-Dame, (ancienne place.)
MAGASIN-SUCCESSALE DU QUARTIER EST, No. 284 Rue Notre-Dame, (ci-devant occupé par Benjamin.)
3009, TROIS MILL NEUF, 3009

Sets de Collets et de Poignets travaillé à l'aiguille; seront vendus sans réserve pour moins d'un quart de leur valeur.

Lot No. Un—376 sets valant 14. 74 pour 44 le set.
Lot No. Deux—528 do 24 pour 74 do.
Lot No. Trois—1063 do 43 pour 14 do.
Lot No. Quatre—415 do 57 74 pour 41 do.
Lot No. Cinq—107 do 84 pour 14 do.

En tout 3,009 Sets Mouseline brodée pour dames. Aussi plusieurs mille sets de Collets et Poignets en toile tant unis que brodés, bien au-dessous des prix réguliers.

4,536, Quatre mille cinq cents trente-six, 4536 Cravates et boucles de soie pour Dames, Demoiselles et Garçons.

CETTE SEMAINE SEULEMENT.
10,224 Dix mille deux cents 10,224 vingt-quatre.

Paire de Gants de Kid Français, tout à soixante-quinze centimes la paire.

3,312 paires de Gants de Kid français pour messieurs valant 54 34 pour 34 9d

4,080 paires de Gants de Kid français pour dames valant 48 6d et 54 pour 34 9d

468 paires de Gants Princesse pour dames valant 54 3d pour 34 9d

1,452 paires de Gants de Kid Duchesse pour dames valant 48 6d et 48 10d pour 24 9d

912 paires de Gants, Kid Alexandre pour dames valant 54 3d pour 34 9d

CETTE SEMAINE SEULEMENT.
Une caisse de 8,000 rets invisibles pour les cheveux tous à 3 sous la pièce pour dames et demoiselles
Une caisse de 3,84 rets invisibles pour cheveux, noir et brun, tous à cinq sous la pièce.

CETTE SEMAINE SEULEMENT.
50,000 collets pour dames, demoiselles et garçons

10,000 collets à un denier la pièce, 20,000 collets à un sous la pièce et 80,000 collets à trois sous la pièce en toile de première qualité, formant en tout 50,000 Collets depuis un sous jusqu'à trois sous la pièce.

CETTE SEMAINE SEULEMENT.
10,000 verges de soie noire glacée et gros grains
50,000 verges de soie de couleurs et de fantaisie
Une Caisse de toiles d'Irlande Blanche pour Draps de lit

Une caisse de toiles Ecosaises Blanches pour Draps de lit

Une Caisse de Coton Uni Blanc pour Draps de lit Anglaise et Ecosaise

Une Caisse de Coton Blanc piqué, Ecosais et Anglaises, pour Draps de lit

Une Caisse de Coton de Manchester non-blanc pour Draps de lit

Six balles et caisses de Shirlings blancs de différentes fabriques

Quatre balles de Coton jaune gros, moyen et fin.

CETTE SEMAINE SEULEMENT.
5 balles d'Irlande double largeur de 54 la verge et au-dessus

MAGASIN de MORISON Quartier Ouest No. 450 (ancienne maison)

MAGASIN de MORISON Quartier Est, No. 284 (anciennement Benjamin.)

JAMES MORISON & CIE.
33 avril 1867

NOUVELLE MAISON D'IMPORTATION
DE
MARCHANDISES SECHES!!
E. PERRAULT & FILS,
coin des rues
St. Laurent et Mignonne
MONTRÉAL,
(Ci-devant occupé par J. B. Dufort)

MM. Perrault & Fils ont ouvert le 22 du courant, à l'adresse ci-dessus, un magasin de Marchandises Seches des meilleures fabriques

Françaises,
Anglaises, et
Américaines.

Leurs prix seront d'autant plus modérés, qu'ils tiendront leur établissement dans un meilleur leur appartement, et n'auront point par conséquent de loyer à payer.

Leurs amis et le public les trouveront toujours attentifs à satisfaire leurs moindres exigences. Ils sollicitent respectueusement une visite à leur magasin.

PERRAULT & FILS.
15 avril 1867

W. A. CURRY
Agent de Biens-Fonds et Comptable
CHERCHEUR POUR TERRAINS ET MAISONS,
Prête sur Propriétés Foncières,
Bureau, No. 64, Grande Rue St. Jacques.
Les capitalistes étrangers sont respectueusement invités de s'adresser à M. Curry.
26 Juin 1867

ACTE DES INSOLVABLES
DE
1864
ET LES AMENDEMENTS A ICELUI.

DANS L'AFFAIRE DE
GEORGE BURY, de Montréal,
INSOLVABLE.

Les créanciers du dit insolvable sont notifiés qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge ayant été exécuté par la majorité du nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts du montant de ses dettes, sujet à être compté pour la vérification de la dite proportion, et s'il n'est pas fait d'opposition au dit acte de composition et de décharge dans les six jours juridiques après la dernière publication de cet avis, Lundi, le vingt-neuvième jour d'Avril courant, le Syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses conditions.

A. B. STEWART, Syndic.
Montréal, 10 avril 1867.

ACTE DES INSOLVABLES
DE
1864.
DANS L'AFFAIRE DE
THOMAS S. DOUGLAS,
FAILLI.

Vente d'appareils et de matières premières pour la manufacture du vernis.

On vendra aux enchères,
LUNDI, le 29 d'AVRIL COURANT,
à Bureau du soussigné, No. 24 rue St. Sacrement, à

ACTE DES INSOLVABLES
DE
1864.
DANS L'AFFAIRE DE
THOMAS S. DOUGLAS,
FAILLI.

ACTE DES INSOLVABLES
DE
1864.
DANS L'AFFAIRE DE
PETER JAMES FLINDALL,
de Trenton, C.O.,
UN INSOLVABLE.

ACTE DES INSOLVABLES
DE
1864.
DANS L'AFFAIRE DE
PETER JAMES FLINDALL,
de Trenton, C.O.,
UN INSOLVABLE.

ACTE DES INSOLVABLES
DE
1864.
DANS L'AFFAIRE DE
ZEPHIRIN PERRAULT, de
Deschambault, C.E.,
UN INSOLVABLE.

ACTE DES INSOLVABLES
DE
1864
ET LES AMENDEMENTS A ICELUI.

ZEPHIRIN PERRAULT, de
Deschambault, C.E.,
UN INSOLVABLE.

Les créanciers du dit insolvable sont notifiés qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge ayant été exécuté par la majorité du nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts du montant de ses dettes, sujet à être compté pour la vérification de la dite proportion; et s'il n'est pas fait d'opposition au dit acte de composition et de décharge dans les six jours juridiques après la dernière publication de cet avis, Lundi, le sixième jour de Mai prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses conditions.

A. B. STEWART, Syndic.
Montréal, 17 avril 1867.

POELES! POELES!
COUCHETTES EN FER! COUCHETTES EN FER!
Pour avoir le meilleur assortiment aller tout droit chez les Manufacturiers.

Pices coulées pour les Entrepreneurs:
LA FONDERIE DES BOUSSIGNES EST LA PLUS CONSIDERABLE DE MONTRÉAL
et l'une des plus grandes de la province.

Chez eux, vous trouverez toutes les pièces qui servent à l'érection d'une maison:
COLONNETTES, DESSUS DE CHEMINÉES, EYIBAS, Etc.

Socs de Charrues, Chaudières à Sucre,
Etc. tout ce qui peut servir à un cultivateur.

Représentez-vous du Dépôt des Grands Fabricants de POELES et de COUCHETTES en Fer!
118 et 120 Grande Rue St. Jacques
WM. RODDEN & CIE.,
165 et 179 Rue William.
16av 1m 187

M. PAQUETTE, Nouvelle
Maison pour la vente de
VINS, LIQUEURS et BOISSONS
de toutes sortes, importées.
M. M. PAQUETTE

à l'honneur d'annoncer à ses amis et le public, en général, qu'il a ouvert, au no.
10 RUE BONSECOURS,
Dans la superbe bâtisse en pierre de taille de M. Tate,

Un magasin où l'on trouvera constamment des Vins et Liqueurs importés, du premier choix, et cela à des prix très modérés.

Les Liqueurs seront portées à domicile. M. Paquette a confiance de mériter par son attention à remplir fidèlement les commandes qui lui seront confiées, une part du patronage public.

15avril. 1m 186

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE
FOULDS & HODGSON
sont maintenant installés dans leurs nouveaux magasins et viennent de recevoir un assortiment considérable de
MARCHANDISES SECHES, ARTICLES DIVERS et ETOPES de GOUT.

Messieurs les acheteurs sont invités à venir examiner de près leur assortiment et à le comparer avec celui d'autres maisons avant d'acheter ailleurs, car ils y trouveront certainement de grands avantages sous les rapports de la variété, de la nouveauté et du bon marché.

Prenez bien note de l'adresse, en descendant de la Place d'Armes, du côté est de l'Eglise Paroissiale.

364, 366, 368 et 370 rue St. Paul.
16av 1m 137

A VENDRE — La Propriété
bien connue sous le nom d'Hôtel
Douglas, située dans la paroisse St. Cyrien, Comté de Napierville. Cinq chemins aboutissent à cette propriété, sur laquelle sont construites une magnifique maison en pierre à deux étages, ainsi que granges, remises, étables et autres bâtisses, et une autre maison en bois à un étage et demi, avec grange et autres bâtisses. Cette superbe propriété comprend de plus 160 acres de terre, dont 120 acres sont en culture, 30 en bois de service, et partie en arboriculture. En outre, cette propriété offre de très grands avantages pour un magasin et hôtel. Elle sera vendue à des conditions raisonnables. Pour plus amples informations s'adresser sur les lieux à la propriétaire.

DILLIAH DOUGLASS.
15avril 1m 36

AVIS — GLACE! GLACE!!
Nous prenons la liberté d'annoncer au public que nous avons cédé notre GLACE à M. D. MORRICE & CIE., qui sont actuellement en position de rencontrer toutes les demandes des citoyens de Montréal pour leur fournir de la Glace.

Nous sollicitons pour nos successeurs le même encouragement libéral qui nous a été accordé pendant les deux dernières années.

LAMPLOUGH & CAMPBELL.
15avril 1m 36

AVIS — GLACE! GLACE!!
Je prends la liberté d'annoncer que, ayant disposé de tout mon fonds de GLACE en faveur de M. D. MORRICE & CIE., nous demandons pour eux la continuation du libéral patronage qui m'a été accordé ainsi qu'à l'ancienne maison Woodman & Stewart.

Tous ordres d'années et printemps seront parfaitement exécutés par mes successeurs.

M. STEWART,
(ci-devant Woodman & Stewart.)

En référence à ce qui précède, nous avons assuré que tous nos plus grands efforts seront faits pour la distribution régulière et prompte de la Glace pendant la saison.

On devra faire connaître toute irrégularité au bureau, No. 49 Quatre Victoria.

Nous comptons sur la continuation de l'encouragement accordé à nos prédécesseurs.

D. MORRICE & CIE.

CONDITIONS POUR FOURNIR DE LA
GLACE pendant l'année 1867. Elle sera livrée tous les jours (deux fois le Samedi) pour l'usage du Dimanche) du 1er Mai au mois d'Octobre: 10 livres par jour pour la saison..... \$4.00
20 do do do 6.00
30 do do do 8.00
40 do do do 10.00
10 do do pour un mois 1.00
20 do do do 1.50

La Glace sera livrée durant le mois d'Octobre aux personnes qui en auront besoin aux charges extra suivantes:

Pratiques pour la saison, 30 livres par jour, \$1.50
do do do do do 1.00
do do un mois 20 do do 1.50
do do do 10 do do 1.00

Durant ce mois la glace sera livrée trois fois la semaine.

On s'occupera promptement des plaintes que l'on fera contre les Conducteurs pour négligence ou autre cause.

PAIEMENT ORDINAIRE — D'AVANCE.
Les Hôtels, les Vapeurs et les Compagnies publiques seront approvisionnés de Glace à des conditions libérales.

D. MORRICE & CIE.,
(Successeurs de M. Lampough & Campbell et M. Stewart.)
22av 21m 141

BUREAUX A LOUER. —
Plusieurs bureaux au No. 5, Rue St. Thérèse. Conditions modérées.
S'adresser à J. H. JOBIN, N.P.
8' janvier—juo

BUREAUX A LOUER.
Une boutique et plusieurs bureaux vis-à-vis le quai de bateaux, sur la rue des commissaires. S'adresser à Mme F. Mullins, 213, rue St. Joseph. 30 mars—1m 123

A LOUER, près de
la barrière du faubourg St. Laurent, une MAISON EN BRIGUES à deux étages, avec boulangerie, cour spacieuse, bons bâtiments, etc. — Loyer à bon marché. S'adresser sur les lieux à
EMILIE VANNIER,
Boulangère.
7mars jlm 104

LA FAILLITE 1864.
PAR
DESIRE GIROUARD
Jolie brochure de cent et quelques pages grand in-octavo, contenant un commentaire du statut de la loi, les Règles de Pratique et l'Annuaire des Procédures de Faillite, ainsi qu'une table alphabétique de l'Acte.

Prix..... 25 Cts

À vendre
Au bureau de l'UNION NATIONALE, chez DALTON et les principaux Libraires de cette ville.

LANGTOT & DAoust
AVOCATS,
No. 22, RUE ST. GABRIEL,
MONTRÉAL.

VENTE SANS RESERVE!
HARDEL FAITES
VENDEUR A SACRIFIER CHEZ
MANN & FILS,
139, — RUE MCGILL, — 139.

Les sous-signes ayant loué le magasin au coin de la rue McGill et de la rue St. Pierre, ont décidé de vendre leur fonds de HARDEL FAITES au-dessous du prix coûtant, comme le prouvent les chiffres suivants:

SURTOUTS de \$14 pour \$10.00
do de \$12 pour \$9.00
do de \$10 pour \$7.50
do de \$8 pour \$6.00
do de \$4 pour \$2.50
do de \$3 pour \$2.00

Le prix des Pantalons, Vestes et Habilllements d'Enfants sera réduit dans la proportion ci-dessus. N. B. — On allouera 12 pour cent d'escompte au comptant sur toutes commandes faites avant le démantèlement.

MANN & FILS,
139av jlm 139 139 Rue McGill.

A LOUER — Une belle chambre
meublée et chauffée en hiver. Un monsieur y trouverait tout le confort désirable. S'adresser au No. 65 rue Sanguinet.
16av jno 147

A VENDRE — 2000 tombes
en meuble et chauffée de qualités différentes. Ce gravier est transporté dans l'importation de la ville à des prix modérés. Les personnes qui en auraient besoin voudront bien s'adresser chez
J. O'DONNELL, Entrepreneur,
No. 28, rue St. Martin.
17av jno 136

AVIS DE SOCIÉTÉ.
AVIS est par le présent donné que les sous-signes ont formé une société sous le nom et raison de GAUCHER & TELMOSSÉ.

Relativement à l'avis ci-dessus, les sous-signes ont l'honneur d'informer leurs amis et le public qu'ils ont ouvert un MAGASIN d'Épicerie, Vins, Liqueurs et Appareils ménagers, etc., au No. 121 RUE ST. PAUL, en face du marché Bonsecours, dans la maison ci-devant occupée par MM. Martin & Fils.

Les marchands et hôteliers de la campagne sont spécialement invités à visiter leur établissement avant que d'acheter ailleurs.

G. G. GAUCHER,
(ci-devant chez MM. Thomas, Thibaut & Cie.)
I. W. TELMOSSÉ,
(ci-devant chez MM. Villeneuve & Lacombe)
8av 8m 131

CARTE. — Le Soussigné
saisit cette occasion de remercier ses amis et pratiques pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à présent. Il croit aussi devoir s'excuser pour la négligence involontaire qu'il a apporté à ses affaires dans le cours de l'année dernière, l'état de sa santé ne lui permettant pas de le suivre d'aussi près qu'il l'aurait désiré; mais il espère, aujourd'hui qu'il est rétabli, pouvoir surveiller personnellement l'exécution des commandes qui lui seront confiées.

À la fois le magasin maintenant occupé par CHARLES BAILLIE, Sor., plombier, No. 75, rue CRAIG, et il y installera le ler de Mai prochain, **JAMES ALBERT STEPHENSON,**
Ingénieur, Plombier, Ajusteur de Tuyaux de gaz et de bouilloires, Finisseur, etc.

N. B. — Tournage du fer à la machine fait avec promptitude. Contrats et commandes exécutés avec soin.
3av 8m 126

JOSEPH VESINA,
HUISSIER,
VILLAGE DE LAPRAIRIE.
17av 8m 138

ACTE DE FAILLITE 1864
ET LES AMENDEMENTS A ICELUI.

Dans l'affaire de **JOSEPH GAUVREAU,** de Montréal, C.E., insolvable.

Le soussigné a été nommé syndic dans cette affaire, et il requiert toutes personnes ayant des réclamations de les fier sous deux mois de cette date.

JOHN WHITE, Syndic.
Montréal, 20 avril 1867. 2s 142

NOUVELLES MANTILLES!
NOUVELLES MANTILLES!
NOUVELLES MANTILLES!

GEORGE RINGLAND vient justement de recevoir son assortiment nouveau de **MANTILLES de PRINTEMPS,** de Paris et de Londres; aussi de magnifiques **SOIES, VELOURS, PLOUCHES, TWINKS, DRAPS,** etc., etc.

Un tel choix d'ÉTOFFES à Robes, SOIES, OHALES, et un assortiment complet de **VETEMENTS DE DESSOUS** pour Dames, LINGE pour Enfants, et l'assortiment général de toutes mesures de ménage.

Une visite au plus tôt est sollicitée

BORGANS à vendre au
No. 393 Rue Notre-Dame,
(porte voisine de chez Alexander.)
N. B. — On prend des ordres pour Mantilles.
30mars 1an 123

ACTE DES INSOLVABLES
DE
1864
ET LES AMENDEMENTS A ICELUI.

DANS L'AFFAIRE DE
D. McNEVIN & FILS, de
Montréal, C.E.,
INSOLVABLES.

Les créanciers des dits insolvable sont notifiés qu'ils ont déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge ayant été exécuté par la majorité du nombre de leurs créanciers, représentant les trois quarts du montant de leurs dettes, sujet à être compté pour la vérification de la dite proportion; et s'il n'est pas fait d'opposition au dit acte de composition et de décharge dans les six jours juridiques qui suivront la dernière publication de cet avis, Lundi, le sixième jour de Mai prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses conditions.

A. B. STEWART,
Syndic.
2s 140

ETUDE
SUR
L'ACTE
GOUVERNE
LA FAILLITE 1864.
PAR
DESIRE GIROUARD
Jolie brochure de cent et quelques pages grand in-octavo, contenant un commentaire du statut de la loi, les Règles de Pratique et l'Annuaire des Procédures de Faillite, ainsi qu'une table alphabétique de l'Acte.

Prix..... 25 Cts

À vendre
Au bureau de l'UNION NATIONALE, chez DALTON et les principaux Libraires de cette ville.

LANGTOT & DAoust
AVOCATS,
No. 22, RUE ST. GABRIEL,
MONTRÉAL.

LANGTOT & DAoust
AVOCATS,
No. 22, RUE ST. GABRIEL,
MONTRÉAL.

LANGTOT & DAoust
AVOCATS,
No. 22, RUE ST. GABRIEL,
MONTRÉAL.

DISPENSARE DE LA CITE.
PRESENTS DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN
Flours canadiennes sechées et mises en Cadres en grande variété: Ces fleurs peuvent se conserver leur couleur pendant des années.

Aussi:
Un assortiment complet de Bouquets Immortelles, etc., etc.

NELSON, LAVIOLETTE & GIRALDI

UN ASSORTIMENT complet
d'articles de fantaisie Ecosais et de Toilette.

NELSON, LAVIOLETTE & GIRALDI.
18 déq—1 an—39

SIKOPS EN GRANDE variété
à vendre au Gallon ou à la bouteille
NELSON, LAVIOLETTE & GIRALDI,
252 rue Notre-Dame.
18 déq—1 an—39

Imperial Fire Insurance Company
of London.
ETABLIE EN 1808 - CAPITAL, £1,600,000 stg
Securité spéciale pour les Assureurs
Canadiens.
Complètement à la 26e Vict., chap. 43, cette Compagnie a investi

S. GOLTMAN, TAILLEUR
CIVIL ET MILITAIRE.
No. 114, Grande rue St. Jacques.
N. B. — Racommodages exécutés avec soin. Conditions libérales à ceux qui fourniront leurs étoffes.
27 sept 1an—321

COMPAGNIE DE NAVIGATION CANADIENNE DE L'INTERIEUR.
LIGNE DE LA MALLE ROYALE
pour Beaufort, Cornwall, Dickinson's Landing, Morrisburg, Prescott, Brockville, Gananoque, Kingston, Cobourg, Port Hope, Darlington, Toronto et Hamilton.
Ligne directe sans transbordement.

Le magnifique vapeur en fer,
"GRECIAN" Capt. Clark Hamilton,
laissera le BASSIN DU CANAL, Montréal, à NEUF heures A.M., et L'ACHÈVE à l'arrivée du convoi partant de la Station, Bonaventure à Midl, JEUDE, le 2 MAI, pour Hamilton et les ports intermédiaires, et faisant connexion à Prescott et Brockville avec les convois de la cité d'Ottawa, de Kemptonville, Perth, Ampror, etc., et à Hamilton avec les diverses lignes de chemin de fer et de bateaux à vapeur pour les Chutes de Niagara, Buffalo, Collingwood, London, Stratford, Sarnia, Chatham, Detroit, Chicago, Milwaukee, Galena, La Baie Verte, St. Paul, etc.

Le service de cette ligne est des plus complets, et les avantages qu'elle offre aux voyageurs sont supérieurs à ceux des autres lignes.

Le Frêt est pris à des taux excessivement bas, et l'on donne le taux de transit complet sur le chemin de fer du Great Western.

Pour billets de passage et autres informations, s'adresser à D. McNEVIN, aux Hôtels; à PETER FARRELL, au Bureau du Frêt, Bassin du Canal, et au Bureau No. 78 Grande Rue St. Jacques; à ALEX. MILLOY, Agent.
23av 67 142

BOITES EN CARTONS
DU CANADA.
R. JELLYMAN,
o. 582, — RUE CRAIG, — No. 582.
rectement en arrière de la Banque de Montréal
16 fév 1867—1an 89

ROBERT FEEK, Restaurateur
à la carte et Fourvoyeur d'Huitres, — 691, RUE ORAIG, (entre les rues Bleury et Hermine), Montréal. — Côtelettes de midi à 8 h. — REPAS: 25 cts. 22mars 6m 117

KERR & FINDLAY,
CONFISEUR EN GROS,
516, — RUE ST. PAUL, — 516.
17nov1866 1an

Balsamique Végétal
du Révd. N. H. DOWNS.
La meilleure, la plus essayée, la plus sûre et la plus infallible médecine qui existe contre la toux. Il a été la première médecine de peuple depuis plus de 35 ans. Il est le MÉDICIN DE FAMILLE de milliers de familles.

Ayez-le toujours en main, car son usage fait à propos vous sauvera plus d'une fois de la toux et de la pleurésie.

Je certifie que ma femme a été pendant plus de trente ans affligée d'une toux assez gênante que je n'ai pu guérir que par votre remède. Après avoir eu peu de temps essayé, un de mes amis m'engagea à l'essayer.

Je le recommande sincèrement comme la meilleure médecine pour la toux qui ait jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN STRACHE,
Dixbury, Vt. 21 mars 1860

LE LIQUIDE DE
N. H. DOWNS
GUÉRIT
LA TOUX,
LE RHUME,
LE CROUP
ET TOUTES LES
MALLADIES
DE LA
GORGE,
DE LA
POITRINE
ET DES
POUMONS.

LE LIQUIDE DE
N. H. DOWNS
GUÉRIT
LA TOUX,
LE RHUME,
LE CROUP
ET TOUTES LES
MALLADIES
DE LA
GORGE,
DE LA
POITRINE
ET DES
POUMONS.

LE LIQUIDE DE
N. H. DOWNS
GUÉRIT
LA TOUX,
LE RHUME,
LE CROUP
ET TOUTES LES
MALLADIES
DE LA
GORGE,
DE LA
POITRINE
ET DES
POUMONS.

LE LIQUIDE DE
N. H. DOWNS
GUÉRIT
LA TOUX,
LE RHUME,
LE CROUP
ET TOUTES LES
MALLADIES
DE LA
GORGE,
DE LA
POITRINE
ET DES
POUMONS.

Liniment de HENRY.
DR HENRY.
Nous désirons désabuser le public de l'idée erronée que le Liniment est un poison. Il est au contraire comme remède intérieur et des plus efficaces de cas de colique, de choléra, morbus, diarrhée et autres affections du système digestif par son usage, admettant au grand nombre de cas, il est combiné avec beaucoup de soins et contient plus d'ingrédients que n'importe quel autre médicament de même nature.

"Je me suis servi du Liniment de HENRY pour un Rhumatisme que j'avais dans les membres et pour le bon effet de quel vous pouvez croire que vous n'avez jamais vu de si reconnaissable."

Juge SMITH.
"Votre Liniment de HENRY m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les membres et pour le bon effet de quel vous pouvez croire que vous n'avez jamais vu de si reconnaissable."

W. GIBSON.
"La douleur était très grande, mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du Liniment."
W. GIBSON.

"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des boyaux et je ne me rappelle pas qu'il ait fallu une seule fois d'opérer la guérison."
W. BALDWIN.

DOUGLAS
est la préparation la plus complète pour la guérison des dents.

LES DENTS ET LES GENÈVES NETTOYÉS PAR LES DOUGLAS

LES DENTS ET LES GENÈVES NETTOYÉS PAR LES DOUGLAS

DOUGLAS
est la préparation la plus complète pour la guérison des dents.

LES DENTS ET LES GENÈVES NETTOYÉS PAR LES DOUGLAS

LES DENTS ET LES GENÈVES NETTOYÉS PAR LES DOUGLAS

DOUGLAS
est la préparation la plus complète pour la guérison des dents.

LES DENTS ET LES GENÈVES NETTOYÉS PAR LES DOUGLAS

LES DENTS ET LES GENÈVES NETTOYÉS PAR LES DOUGLAS

DOUGLAS
est la préparation la plus complète pour la guérison des dents.

LES DENTS ET LES GENÈVES NETTOYÉS PAR LES DOUGLAS

LES DENTS ET LES GENÈVES NETTOYÉS PAR LES DOUGLAS